

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 81 -2025

Mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château -
Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.- TTC

Date de la séance 14/04/2025 - 19h00

Lieu : Centre technique communal

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Mariusz Wilczynski (Président /Rapporteur)	X		
Benoît Grégoire	X		
Robert Mulopo	X		
Gérard Duperrex	X		
Sandra Martinelli	X		
Elisabethe Cunha	X		
Mehmet Korkmaz	X		
Melinda Zufferey-Merminod	X		
Grazia Bersiha	X		

Invité·e (s) :

Tineta Maystre, Municipale

Christophe Sarda, Responsable technique

Introduction :

Ce préavis a pour but de présenter le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que la réfection complète de la chaussée à l'avenue du Château. Le réseau d'égout actuel date des années 1930. Ces travaux sont nécessaires pour moderniser les infrastructures et pour raccorder ce secteur au réseau séparatif de la rue de Lausanne. De plus, les services d'eau et de gaz seront également concernés. Enfin, une plantation de trois arbres est prévue dans des fosses spécialement aménagées avec un substrat adapté. Sur les 40 places actuelles, 3 places de parc devront être supprimées pour permettre cette arborisation. La durée des travaux est estimée à environ 8 à 10 mois.

Questions de la commission :

Q : Comment l'accès des riverains sera-t-il garanti durant les travaux, et où pourront-ils se garer ?

R : Le chantier sera divisé en trois phases, chacune d'environ 80 à 100 mètres. Lors de certaines phases, l'accès direct aux propriétés sera impossible. Des solutions de stationnement sur le domaine public à proximité seront proposées.

Q : Et pour les piétons ?

R : Une voie piétonne sera toujours maintenue.

Q : Les véhicules de secours pourront-ils passer ?

R : Oui, les pompiers auront accès à tout moment. Des barrières amovibles permettront l'entrée des véhicules d'urgence.

Q : Pourquoi supprimer trois places de parc pour planter trois arbres ? N'y avait-il pas d'autres solutions possibles ?

R : Il faut faire un choix et apprendre à partager l'espace public. Lors du réaménagement de la rue du 24-Janvier, des places de stationnement ont été ajoutées car cela permettait d'apaiser la circulation à moindre coût. Dans le cas de l'avenue du Château, planter des arbres uniquement sur les trottoirs n'était pas une solution adéquate. Les habitants de cette rue disposent généralement de places de stationnement privées. De plus, sur le chemin du Motet, les riverains ont exprimé le souhait de rendre leur rue moins minérale. Il est aussi important de noter que de nombreuses voitures stationnées dans la rue ne proviennent pas des habitants, mais de personnes venant d'ailleurs. Dans ce contexte, la suppression de quelques places de parc pour favoriser la végétalisation nous semble justifiée.

Q : **J'habite dans ce quartier, et je peux vous dire que 4 à 5 de mes voisins utilisent des places de stationnement privées, mais une partie de leurs véhicules est aussi garée sur le domaine public. La suppression de ces places me paraît injustifiée. La majorité des voitures stationnées appartiennent certes à des riverains, mais certaines viennent de l'extérieur. Le soir, il est déjà difficile de trouver une place, d'autant plus que les camions de chantier occupent parfois l'espace. En tant qu'habitant, je trouve regrettable de supprimer ces places pour planter des arbres.**

R : Je comprends votre point de vue, mais il faut aussi considérer les enjeux plus larges. La ville se réchauffe, et nous devons agir contre les îlots de chaleur. En été, chacun recherche de l'ombre, et aujourd'hui, cette rue en manque. L'occasion de planter des arbres se présente, avec ce chantier. Plus tard, cela serait plus compliqué et plus coûteux, la municipalité souhaite en profiter pour introduire des arbres, et peut-être même ajouter quelques bancs.

Q : **Vous n'avez pas consulté les habitants du quartier ? Vous avez décidé de votre côté, sans organiser de consultation ?**

R : Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan climat, voté par le Conseil communal. Il ne concerne pas uniquement les riverains directs, mais l'ensemble de la population de Renens.

Q : **Vous avez mentionné qu'il pourrait y avoir un banc, mais si vous l'installez, ce sera presque devant les fenêtres des maisons. Est-ce vraiment approprié ?**

R : Nous travaillons régulièrement avec les aînés de la commune, que nous rencontrons deux fois par année. L'installation de bancs fait partie des recommandations d'aménagement de l'espace public, notamment avec une fréquence d'un banc tous les 100 mètres environ. Un banc a par exemple été installé récemment près des escaliers à l'avenue du Château.

Q : **Pouvez-vous expliquer ce que comprend "aménagements extérieurs" estimé à 25'000CHF ? À la page 5 (point 4.4. de préavis), il est indiqué que les travaux sont estimés à 30'000 CHF. Pourquoi cette différence ?**

R : Le montant total indiqué de 25'000 CHF est sans « divers et imprévus de 10% » et sans TVA, soit environ 30'000 CHF TTC.

Q : **Sera-t-il possible aux camions poubelles de passer pendant les travaux ?**

R : Il faudra amener les déchets à un point d'accès où le camion poubelle pourra circuler.

Q : **Comment se fait-il que la réfection de la chaussée n'ait pas été prévue dès la demande de budget initiale (plan d'investissement) ?**

R : La réfection de la chaussée n'était pas incluse dans le budget initial car, dans le cadre du plan d'investissement, seuls les travaux liés au collecteur étaient prévus. Ce n'est qu'après le lancement de la procédure que les autres services concernés (eau et gaz) ont exprimé leur intention de remplacer leurs conduites en même temps. Cela a justifié une révision du projet pour inclure la réfection complète de la chaussée. Il s'agit d'une opportunité logique : regrouper les interventions évite d'avoir à rouvrir la route dans 15 ou 20 ans. Il était donc pertinent, économiquement et techniquement, de tout refaire en une seule fois.

Q : La réfection de la chaussée se fera-t-elle avec un revêtement classique en goudron, ou prévoyez-vous une surface spéciale ?

R : Le trafic sur cette rue n'est pas assez important pour justifier un revêtement spécial de type phono absorbant. Un revêtement classique est donc suffisant selon nous.

Q : Dans votre présentation, la durée des travaux est estimée à 10 mois, alors que dans notre document, il est question de 8 mois. Quelle est la durée réelle prévue ?

R : Le chantier est prévu sur 8 mois effectifs, mais en tenant compte de périodes d'interruption comme les fêtes de fin d'année, la durée totale peut s'étendre à environ 10 mois. Chaque tronçon durera environ deux mois, mais la planification détaillée dépendra de l'avancement réel sur le terrain. Des imprévus ou prolongations peuvent survenir en cours de travaux.

Q : Lorsque vous commencerez un tronçon, contacterez-vous les habitants ? Et prévoyez-vous une solution pour garer les voitures ailleurs, notamment sur la voie publique, pour les riverains qui perdront l'accès à leur parking privé ?

R : Oui, nous contacterons les habitants avant chaque phase de travaux. Il faudra évaluer le nombre de véhicules concernés par tronçon. Selon les cas, nous pourrions proposer des places de parc à proximité ou délivrer des macarons de stationnement. Les zones sont étendues, mais il ne sera pas toujours possible de se garer directement devant chez soi. Le chantier commencera par le bas de l'avenue.

Détermination et délibération de la commission

Après délibération c'est avec 8 voix pour, 1 abstention que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 81-2025 concernant la mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château – Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.– TTC brut.

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

VALIDE et ADOPTE les travaux pour la mise en séparatif et la réfection de la chaussée à l'avenue du Château ;

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 1'705'000. – TTC pour réaliser les nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et la réfection complète de la chaussée à l'avenue du Château.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes du patrimoine administratif suivants :

- N° 3861.1094.5010 – Avenue du Château – collecteurs EU + EC pour un montant de CHF 1'164'900. – TTC brut.
- N° 3820.1095.5010 – Avenue du Château – réfection de la chaussée pour un montant de CHF 505'600. – TTC brut.
- N° 3820.3082.5060 – Avenue du Château – aménagements extérieurs, signalisation et marquage pour un montant de CHF 34'500. – TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2025.

Mariusz Wilczynski (Président
/Rapporteur, UDC)

Benoit Grégoire (PSR)

Robert Mulopo (PSR)

Gérard Duperrex (PLR_PVL)

Sandra Martinelli (PLR-PVL)

Elisabethe Cunha (Fourmis)

Mehmet Korkmaz (Fourmis)

Melinda Zufferey-Merminod (Les Verts)

Grazia Berisha (Les Verts)
